

# **REUNION DU COMITE SYNDICAL**

**Séance publique du mardi 25 mars 2025  
à 19 heures 00**

## **PROCES VERBAL**

### Etaient présents à l'ouverture de la séance :

M. Boire, Président

M. Grosdenis, Vice-Président

MM. Brun, Capitan, Daval, Dozance, Durantin, Peyron, membres titulaires

Mmes Pras, Roux, Vaginay, membres titulaires

### Excusés :

MM. Nicolin et Fréchet

Pouvoirs : M. Mayère à M. Daval – M. Reulier à M. Brun – M. Troncy à M. Boire

M. Boire procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Mme Pras est désignée secrétaire de séance.

Concernant le procès-verbal du comité syndical du 18 février 2025, il n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

## **I – ADMINISTRATION GENERALE**

### **1 / Exercice des pouvoirs délégués**

M. Boire rappelle qu'un compte-rendu des délibérations prises par le bureau délibératif, dans le cadre de ses délégations, doit être fait au comité.

Au cours de sa séance du 11 mars 2025, les délibérations suivantes ont été prises :

- Renouvellement ouverture d'une ligne de trésorerie à compter du 31 mars 2025
- Convention avec Corepile - Collecte, traitement et valorisation des batteries de vélos à assistance électrique et engins de déplacement personnel motorisés – Avenant n°1
- Collecte et traitement des Textiles, du Linge de maison et des chaussures – Renouvellement de la convention avec l'éco-organisme REFASHION (Période 2023-2028) – Avenant n°1
- Convention avec la société SUEZ RV Centre Est pour la réception et le traitement des déchets d'amiante lié
- Collecte séparée et enlèvement de petits appareils extincteurs (PAE)

## **II – FINANCES**

**(Voir présentation en PJ)**

### **1/ Compte de gestion 2024**

M. Boire explique qu'après avoir intégré les résultats de l'exercice précédent, la situation au 31 décembre 2024 est conforme au compte administratif tant au niveau des mouvements budgétaires que des résultats.

Les résultats cumulés sont les suivants :

|                                                 | Fonctionnement      | Investissement     |
|-------------------------------------------------|---------------------|--------------------|
| <b>Résultat à la clôture de l'exercice 2023</b> | <b>277 838,54 €</b> | <b>21 569,09 €</b> |
| <b>Part affectée à l'investissement 2024</b>    | <b>/</b>            | <b>/</b>           |
| <b>Résultat de l'exercice 2024</b>              | <b>-56 643,51 €</b> | <b>12 837,33 €</b> |
| <b>Résultat de clôture de l'exercice 2024</b>   | <b>221 195,03 €</b> | <b>34 406,42 €</b> |

Par conséquent, le comité syndical approuve à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2024.

### **2/ Compte administratif 2023**

M. Grosdenis présente le rapport suivant :

A la clôture de l'exercice budgétaire 2024, les mouvements et résultats suivants sont constatés en sections de fonctionnement et d'investissement pour le budget du syndicat :

|                                                 | Section de fonctionnement | Section d'investissement |
|-------------------------------------------------|---------------------------|--------------------------|
| <b>Recettes</b>                                 | <b>7 152 128,59 €</b>     | <b>12 837,33 €</b>       |
| <b>Dépenses</b>                                 | <b>7 208 772,10 €</b>     | <b>0,00 €</b>            |
| <b>Résultat de l'année</b>                      | <b>-56 643,51 €</b>       | <b>12 837,33 €</b>       |
| <b>Solde reporté N-1</b>                        | <b>277 838,54 €</b>       | <b>21 569,09 €</b>       |
| <b>Résultat à la clôture de l'exercice 2024</b> | <b>221 195,03 €</b>       | <b>34 406,42 €</b>       |

M. Boire se retire au moment du vote et le comité syndical prend acte des résultats de l'année 2024.

### **3/ Affectation des résultats 2024**

M. Boire explique qu'après avoir approuvé le compte de gestion pour l'année 2024, il convient d'affecter les résultats de fonctionnement du budget du syndicat.

Le compte administratif 2024 fait apparaître un excédent d'investissement de **34 406,42 €** et un excédent de fonctionnement de **221 195,03 €**.

L'excédent d'investissement (34 406,42 €) est reporté en totalité au **compte 001** de la section investissement du budget primitif 2025.

L'excédent de fonctionnement (221 195,03 €) est reporté en totalité au **compte 002** de la section de fonctionnement du budget primitif 2025.

Par conséquent, le comité syndical approuve à l'unanimité les reports de résultats au budget primitif 2025.

#### **4/ Budget Primitif 2025**

M. Boire indique que le projet de Budget Primitif équilibré à **9 369 562 €** se présente comme suit :

| Section de<br>Fonctionnement | Section<br>d'Investissement | Total Général      |
|------------------------------|-----------------------------|--------------------|
| 7 623 436 €                  | 1 746 126 €                 | <b>9 369 562 €</b> |

Il est présenté aux élus :

- l'évolution des coûts de traitement des déchets,
- les recettes liées à la valorisation des déchets,
- les dépenses et recettes de fonctionnement,
- les dépenses et recettes d'investissement.

Concernant les coûts de traitement des déchets, la hausse de la TGAP sur les OM et les encombrants a été prise en compte (65 € H.T/tonne). Sur les autres filières, les formules de révision de prix ont été intégrées dans le prévisionnel 2025 ainsi que l'impact de la REP PMCB.

Par rapport aux recettes, les produits liés à la valorisation des déchets ont été pris en compte ainsi que les soutiens perçus des éco-organismes.

Pour les charges de fonctionnement, en plus de celles courantes du syndicat, des frais d'études sont à prévoir ainsi que les campagnes de caractérisations des encombrants et le remboursement des intérêts de l'emprunt dans le cadre de l'acquisition des terrains de la zone de Bonvert.

Concernant les recettes de fonctionnement, ces dernières concerneront les participations des collectivités.

Enfin, les prévisions de la section investissement sont concernées notamment l'acquisition des terrains de Bonvert (couvert par un emprunt).

Sur la fongibilité des crédits, permettant de créer des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, il est proposé le taux de 7,5 % sur les sections de fonctionnement et d'investissement.

Par conséquent, le comité syndical approuve à l'unanimité le budget primitif 2025.

### **III- ENVIRONNEMENT**

#### **1/ Marché d'assistance au S.E.E.D.R. en vue de la création d'une unité de tri et de valorisation des ordures ménagères résiduelles – Avenant n°4**

M. Grosdenis rappelle que le marché conclu avec le groupement Valdech – Inddigo – Itinéraires Avocats – Actipublic en vue de la création d'une installation de traitement multi-filières des OMR et des encombrants a été approuvé par le comité syndical lors de sa séance du 4 juillet 2019. Il comporte une tranche ferme et cinq tranches optionnelles.

La durée initiale prévue au marché est de 76 mois à compter de sa notification. Or, une prolongation du délai d'exécution peut être accordé par le pouvoir adjudicateur conformément à l'article 3.2 du C.C.A.P.

Ainsi, selon l'article R.2194-1 du code de la commande publique, il a lieu de modifier la durée du marché jusqu'au 31 décembre 2028 compte tenu du planning prévisionnel de l'ouvrage et du suivi d'exploitation pendant la première année.

Par conséquent, le comité syndical approuve à l'unanimité les termes de l'avenant n°4 au marché et autorise Monsieur le Président ou son représentant à le signer.

#### **IV- QUESTIONS DIVERSES**

Concernant l'emprunt bancaire à réaliser pour l'acquisition des terrains de Bonvert, le S.E.E.D.R a demandé l'expertise du cabinet Actipublic pour l'accompagner dans l'analyse des propositions.

M. Boire explique que des caractérisations des encombrants seront organisées prochainement afin de s'assurer de leur conformité d'après les seuils du décret n°1199 du 16/09/2021 et pour maintenir leur acceptation en ISDND à Cusset.

Enfin, la plaquette du projet SEEDRANOVA est présentée aux élus et des modifications sont intégrées au document.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.*

Le Président,

Jean-Yves BOIRE



Le secrétaire de séance,

Séverine PRAS